



HONORAIRES DE TRANSACTION T.T.C A la charge du vendeur

VENTE

Pourcentage honoraire

moins de 30 000 €	⇒ 5 000 € ttc
de 31 000 € à 70 000 €	⇒ 6 000 € ttc
de 71.000 € à 120.000 €	⇒ 7 000 € ttc
de 121.000 € à 170.000 €	⇒ 8 000 € ttc
de 171.000 € à 220.000 €	⇒ 5.50 %
de 221.000 € à 280.000 €	⇒ 5 %
de 281.000€ à 380 000 €	⇒ 4.5 %
au-delà de 381.000 €	⇒ 4.00 %

Vente de biens à des professionnels ⇒ forfait de 5% ht

LOCATION

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)		
Entremise et négociation	1 % du loyer annuel HC	
Visite, Constitution du dossier locataire, Rédaction du bail	4 % du loyer annuel HC	4 % du loyer annuel HC
Etablissement de l'Etat des Lieux	2 % du loyer annuel HC	2 % du loyer annuel HC
Locaux commerciaux	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
Locaux professionnels	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC

Lors d'une vente en inter-agence la rémunération sera égale à 50 % du montant des honoraires.

Tous nos prix s'entendent T.T.C ; TVA au taux en vigueur de 20.00 %
Le 01/03/2017